

PARI SUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES / DES TONDEUSES ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

ORIL INDUSTRIE

13 rue Auguste Desgénétais
CS 60125 76210 BOLBEC

NORMANDIE

2016

➤ Mots clés : véhicules électriques, émissions CO2, entretien espaces verts, tondeuses écologiques, prévention des risques d'accidents



L'ENTREPRISE

Oril Industrie, filiale du groupe pharmaceutique Servier, élabore des principes actifs notamment en cardiologie et en neuro-psychiatrie. Plus d'informations sur : <https://servier.com/fr/>



LE CONTEXTE

L'entreprise dispose de 2 sites industriels, distants d'environ 2 km à vol d'oiseau. Cette séparation oblige de nombreux allers-retours des salariés entre les 2 sites, avec une traversée d'un village pouvant occasionner des nuisances. Pour cela jusque 2013, l'entreprise disposait d'un parc de véhicules thermiques.

Au sein des sites industriels, nombreux sont les espaces verts. Mais, plus ils sont importants, plus cela nécessite d'entretien. Les espaces verts extérieurs aux sites sont habituellement entretenus par un ESAT local. Certains terrains dangereux (pente abrupte) rendent difficiles l'entretien, accentuant le risque de chute, et donc d'accident des personnes intervenantes.



IDÉE ET OBJECTIFS

C'est au moment de renouveler ce parc de véhicules que l'entreprise a décidé d'investir vers l'avenir en optant pour un parc composé à 50% de véhicules électriques dans une logique de développement durable. Pour prévenir le risque d'accident lors de l'entretien des espaces verts, une réflexion a été engagée, plusieurs solutions ont été envisagées, mais une a attiré l'attention de plusieurs personnes de l'entreprise : l'utilisation de moutons.



MISE EN OEUVRE

En novembre 2013, 10 Peugeot ION rejoignaient l'entreprise qui s'était au préalable équipée de bornes de recharge. La Peugeot ION (Grand Prix Auto Environnement 2010) offre des performances environnementales uniques :

- zéro émissions polluantes,
- zéro rejets de CO2,
- zéro consommation combustibles fossiles,
- et zéro nuisances sonores.

Le service en charge de la gestion du parc de véhicules a dispensé une formation de 15 minutes obligatoire pour toutes personnes souhaitant utiliser les IONS, avant tout pour des raisons de sécurité, mais également avec un objectif d'éco-conduite. Conduire un véhicule électrique, c'est comme conduire un véhicule automatique : personne n'est habitué. Enfin, l'absence de nuisances sonores a l'inconvénient pour les piétons de rendre inaudible l'arrivée d'un véhicule. Les conducteurs doivent donc redoubler de vigilance.

La société Eco mouton, spécialiste de l'éco-pâturage, a proposé de louer ses moutons pour l'entretien de ces espaces verts, cette solution répondant à la problématique de sécurité.

Depuis novembre 2013, des moutons d'Ouessant sont présents sur le site : parking usine, proximité rivière, station d'épuration,... Pour les accueillir, il a été indispensable d'installer une clôture pour éviter que les moutons s'échappent mais surtout pour les protéger d'éventuels prédateurs.

Eco mouton reste propriétaire de ses bêtes qu'ils gèrent : entretien, vaccination, tonte, naissances, soins...



RÉSULTATS

Avec un coût d'utilisation entre 1,50 € et 2€ au 100 Km, la facture énergétique de la Ion est moins chère que pour un véhicule thermique (contre environ 6€ au 100km avec une citadine diesel), quel que soit le mode de recharge utilisé.

Tondeuses efficaces pour entretenir les pâtures, les moutons resteront toute l'année sur les sites où un abri leur a été confectionné.



BÉNÉFICES ET PERSPECTIVES

La batterie Lithium-iOn embarqué dans les véhicules dispose d'une capacité de stockage d'énergie bien supérieure aux anciennes batteries Nickel Cadmium utilisées dans les années 1990. Grâce à cette batterie et à l'optimisation de la récupération de l'énergie, l'autonomie peut atteindre jusqu'à 150km. Ces véhicules sont donc largement utilisable pour l'entreprise.

D'autres avantages de cette méthode d'entretien des espaces verts :

- l'absence de machines thermiques pour la tonte (pas de bruit, ni d'émissions polluantes),
- le non recours à des produits de traitement,
- et aussi ce côté sympathique d'accueillir des animaux sur site industriel.

Ces installations sont des exemples supplémentaires de l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable.



GLOBAL COMPACT : ODD



ODD 8 : Promouvoir un travail décent pour tous

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 : Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 15 : Préserver les écosystèmes terrestres, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs